

INFO CORONAVIRUS

CFDT-CAPB - 10 avril 2020 - N°4



INTERCO 64
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr



Bayonne le 10 avril 2020,

➤ n°48 – COVID-19

TELETRAVAIL ou TRAVAIL A DISTANCE

La CFDT a réagi face aux conditions de travail des télétravailleurs. Le 30 mars, la CFDT FONCTION PUBLIQUE a interpellé Olivier DUSSOPT Ministre de la Fonction Publique et a demandé des garanties pour les agents en matière de télétravail.

Le 2 avril, la CFDT Cadres met en garde contre les dérives et le dévoiement du télétravail et appelle au nécessaire appui aux télétravailleurs, dont beaucoup ne sont pas en conditions habituelles mais en mode dégradé de travail à distance.

La confédération CFDT, elle, s'associe au projet « **Mon travail à distance, j'en parle !** », déployée sur la plateforme <https://montravail-a-distance.jenparle.net/> développée par Res-publica, cabinet conseil spécialisé dans l'organisation des processus de dialogue dans les collectivités locales et les entreprises. **Cette plate-forme vous permettra de donner votre ressenti en temps réel.**

Au niveau local à la CAPB, les services Ressources ont dû parer au plus urgent pour une mise en place dans un laps de temps **extrêmement contraint**, sachons-leur en être reconnaissant. La Direction des Services Informatiques reste à l'écoute des agents par le biais du guichet unique.

Plateforme mon travail à distance : <https://mon-travail-a-distance.jenparle.net/>

EN TELETRAVAIL DES ASTUCES POUR AMENAGER SON ESPACE DE TRAVAIL

Depuis maintenant plusieurs semaines, la plupart d'entre nous sommes en situation de travail à domicile ce qui bouleverse notre quotidien. Certains ont pu aménager un véritable bureau, d'autres un espace réduit dans un coin du salon. Voici quelques conseils pour être bien installé en toutes circonstances.

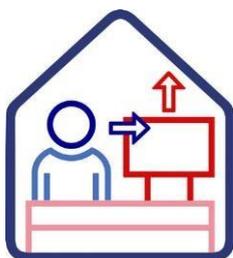


1- Gardez toujours le même espace de travail (si possible)

- Que ce soit la table du salon, une petite table dans votre chambre ou votre bureau, l'idéal est de pouvoir y laisser constamment vos affaires. Cela vous permet de ne pas tout ranger chaque jour mais aussi d'avoir un lieu physique d'identifié pour travailler chez vous.

2- Positionnez correctement votre ordinateur

Si vous utilisez uniquement un PC portable, posez le matériel sur une surface stable et si vous en avez la possibilité, utilisez une souris à brancher à votre ordinateur portable. Avoir un 2^{ème} clavier pour que vos bras soient à bonne hauteur avec les épaules (ni trop haut ni trop bas) est un vrai plus.



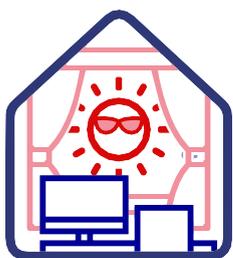
- Pour ceux qui ont un ordinateur personnel, privilégiez un PC fixe qui vous permet de :
 - Réglez la hauteur de l'écran à la hauteur de vos yeux. Cela limite la fatigue visuelle.
 - Des livres, des magazines ou tout support stable peuvent être utiles pour rehausser votre matériel.
 - N'oubliez pas également de positionner l'écran à une distance équivalente à votre bras.

3- Pensez à la lumière

- Le soleil sur les écrans est un vrai calvaire et on n'y voit rapidement plus rien. Trouvez la bonne exposition pour profiter de la lumière naturelle sans pour autant qu'elle se reflète dans votre écran.

Vous pouvez également prévoir des éclairages d'appoint selon vos besoins.

- Réglez la luminosité, le contraste et la taille de police (en plus grand) peut s'avérer une bonne astuce pour limiter la fatigue visuelle.



4- Être assis convenablement

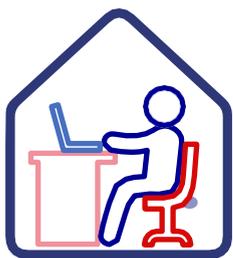
Vous n'avez pas tous le super fauteuil de bureau ergonomique chez vous ?

- Ce n'est pas grave, essayez à minima de vous asseoir bien au fond de votre siège/ chaise/fauteuil pour soulager vos lombaires.

Mettez les avant-bras près du corps, épaules et nuque relâchés.

Positionnez-vous bien droit face à l'écran, les coudes à 90° avec les poignets qui reposent devant le clavier.

- Si vous avez un ballon de gym gonflable, n'hésitez pas à l'utiliser durant la journée à la place de votre fauteuil durant un moment.



Astuce : Si vous n'êtes pas assez haut, surélevez-vous avec un coussin et/ou optez pour un repose pieds improvisé si vos pieds ne touchent pas le sol (gros livre, boîte ...)

5- Travaillez détendu



Fixer un écran toute la journée et rester dans la même position peut être particulièrement fatiguant :

- Quittez de temps à autre l'écran et regardez au loin (plus de 12 min) pour reposer vos yeux
- Faites une pause de 5-10min toutes les heures si vous travaillez en continu sur écran
- Bougez et étirez-vous
- Hydratez-vous régulièrement

6 - Et pour le téléphone ?



- Si vous l'utilisez de manière prolongée, préférez des écouteurs ou la fonction haut-parleur pour éviter la position prolongée du combiné coincé entre votre tête et vos épaules...et pour éviter aussi de faire profiter à toute la famille de vos conversations pro !

BONUS : Personnalisez votre espace de travail avec des photos, les créations artistiques de vos enfants, des plantes etc. pour vous l'approprier au mieux.



BON A SAVOIR : La gestion de l'équilibre des temps dépend des objectifs de vie que chacune et chacun se fixe... et de l'environnement familial : elle se pose différemment pour un célibataire sans enfant à la maison et pour des parents d'enfants en bas âge...

En tous cas les témoignages des télétravailleuses et télétravailleurs sont unanimes :

« C'EST TOUTE LA FAMILLE QUI TÉLÉTRAVAILLE ».

Il faut que chacune et chacun accepte les contraintes et les règles induites par cette situation.

Quelques questions à se poser (seul ou en famille) :

- Les temps professionnels réellement travaillés correspondent- ils à mon contrat de travail ?
- Les temps consacrés à ma famille et mon entourage me conviennent-il ? Conviennent-ils à ma famille et à mon entourage ?
- Les temps sociaux non-professionnels me conviennent-ils ?
- Les temps personnels me conviennent-ils ?

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Toussier
ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**



Vous avez des questions sur le coronavirus ?
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

LA CFDT DE LA CAPB ECRIT

- La CFDT départemental INTERCO 64 a écrit au Président du Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques pour soulever la question des traitements des métiers de l'aide à la personne et notamment les métiers des aides à domicile durant la crise sanitaire. Notre section syndicale introduira une demande similaire au Président de la CAPB.
- La CFDT de la CAPB a écrit également au Président de la CAPB pour lui rappeler les obligations en matière de dialogue social au sein de notre collectivité ainsi que le rappel des éléments contenus dans l'ordonnance du 20 mars 2020, et notamment sur la liste des agents jugés indispensables aux missions de service public en présentiel.



DES MOTS SUR LES MURS

Depuis le début du confinement les habitants tiennent à



remercier les collègues qui sont sur le terrain durant la pandémie, permettant ainsi la continuité du service public.

Que ce soient les collègues des crèches, des régies de l'assainissement ou de l'eau, des services de collecte des déchets ou encore les aides à domicile, elles/ils prouvent bien au quotidien l'importance de nos missions pour nos concitoyens.



PAS DE VERSEMENT DE DIVIDENDES EN 2020

Alors qu'en 2019, les entreprises du CAC 40 ont versé près de 50 milliards à leurs actionnaires et que l'année 2020 se présentait sous les mêmes auspices, certains grands groupes français ont annoncé qu'ils ne verseraient pas de dividendes à leurs actionnaires. D'autres semblent encore s'interroger. **Pour la CFDT, l'heure n'est plus à l'hésitation.** La situation exceptionnelle impose des mesures de solidarité exceptionnelles. Pour faire face à la crise sanitaire sans précédent dont les effets sur l'économie risquent d'être durables, les entreprises bénéficient d'un important soutien des pouvoirs publics (et donc des contribuables).

Partout, le travail est bousculé. De nombreux salariés, pour assurer une continuité de service, doivent s'adapter dans des conditions parfois difficiles. Dans ce contexte, il serait incompréhensible que les actionnaires ne fassent pas eux aussi un effort. Les entreprises et notamment les grands groupes doivent pleinement participer à la solidarité nationale.

L'État actionnaire devra aussi montrer l'exemple et agir pour que les entreprises gardent les liquidités dont elles auront besoin à la sortie de la crise. La CFDT en appelle à la raison et à la décence.

La CFDT œuvrera par l'intermédiaire de ses représentants salariés dans les conseils d'administration et plus largement des instances représentatives du personnel pour qu'efforts et solidarité soient bien partagés.



→ **1) Comment s'organise le télétravail ?** Le moyen le plus efficace pour lutter contre la diffusion du Covid-19 est de limiter les contacts physiques. **Depuis le lundi 16 mars**, à la double condition que les activités puissent être télétravaillées et que les agents ne soient pas concernés par un plan de continuité de l'activité (PCA), le télétravail constitue la modalité d'organisation du travail de droit commun. L'agent utilise le matériel attribué par son employeur, ou le cas échéant son matériel personnel. Il n'est pas nécessaire que la collectivité ait délibéré pour mettre en place ces nouvelles

modalités de télétravail. Dans ce contexte, les employeurs publics sont invités à repenser leur organisation du travail de façon à : programmer les réunions sous forme de conférences téléphoniques, reporter tous les déplacements, reporter tous les rassemblements, séminaires, colloques.

- **2) Que faire en cas d'impossibilité de télétravailler ?** L'agent est alors placé par son employeur en autorisation spéciale d'absence (ASA). Seuls les agents publics participant aux PCA en présentiel, se rendent effectivement sur leur lieu de travail.
- **3) Mon employeur a-t-il le droit de ne placer qu'une partie des agents en télétravail et pas les autres ?** A l'exclusion des agents assurant des missions prévues par le Plan de Continuité de l'Activité, tous les autres agents doivent être placés en télétravail. A défaut, ils sont placés en ASA.
- **4) Mon employeur me propose de télétravailler. Ai-je tout de même droit à l'arrêt pour garde d'enfants ?** Oui, mais attention l'arrêt garde d'enfant n'exclut pas la possibilité de télétravailler. L'agent en télétravail n'en a pas besoin, l'employeur continue de donner du télétravail aux agents concernés par la garde d'enfant.
- **5) Mon employeur peut-il me demander de travailler/télétravailler en période d'activité partielle ?** Le chômage partiel n'existe pas dans la fonction publique territoriale. S'il ne fait pas partie des agents missionnés dans le cadre du PCA, l'agent est placé soit en télétravail à temps complet (ou temps partiel s'il en bénéficiait auparavant), dans les mêmes conditions de rémunération, soit en autorisation spéciale d'absence (voir les questions relatives aux positions administratives).
- **6) Peut-on passer des agents de télétravail à ASA quand il n'y a réellement plus rien à faire ?** Il n'y a pas de réglementation de référence sur ce sujet. C'est une option possible mais cela a un impact sur la situation de l'agent puisque les ASA ne génèrent pas de jours de RTT.

La CFDT de la C.A Pays Basque reste à votre écoute pour toutes questions que vous auriez à nous soumettre sur notre téléphone :

05 59 25 37 14 ou cfdt.capb@gmail.com



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.